INITIALES DU MAIRE
WS
1233
SA
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenu le 2 octobre, 2018 à 19:00 au bureau municipal de L'Isle-aux-Allumettes.

À laquelle étaient présent son Honneur le maire Winston Sunstrum et les conseillers Pat Tallon, Roger Lavoie, Mariette Sallafranque, Pat Montgomery, Nancy McGuire et Louis Lair.

1. Ouverture de la réunion

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte.

2. Vérification de présence

Tous sont présents.

3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)

Aucun.

4. Adoption de l'ordre du jour

226-18/10 Proposé par la conseillère McGuire d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté

5. Adoption du procès-verbal

227-18/10 Proposé par le conseiller Lavoie que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre, 2018 soit accepté tel que présenté.

POUR	CONTRE
Mariette Sallafranque	Pat Montgomery
Pat Tallon	Louis Lair
Roger Lavoie	
Nancy McGuire	

Adopté sur division

6. Questions du public

Grant Brum

- Exprime des préoccupations sur les procédures de construction de rues, le drainage et l'aménagement de fossé.
- Exprime des préoccupations au sujet de la boîte aux lettres sur Ch. Violet-Robert.

Maureen Stencil

- Demande au conseil de considérer la modification du règlement de construction en ce qui concerne la construction des hangars.

7. Correspondance

- Lettre de demande de Bouffe Pontiac à tenir leur événement annuel « Grande Guignolée des médias » dans la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes.

8. Rapports des comités

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1234
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Sécurité publique

Le conseiller Tallon, président de la Sécurité publique, donne un rapport verbal.

228-18/10 *Adoption du rapport annuel pour l'année 1 – Schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie*

CONSIDÉRANT QUE la 5e année du premier schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminée le 9 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la 1re année du schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminée le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre chaque année;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de transition ayant débutée le 10 octobre 2016 et se terminant lors de la date de la mise en vigueur du schéma révisé, le 1er mai 2017, la MRC et ses municipalités ont poursuivi les démarches pour conserver l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie.

Il est proposé par conseiller Tallon d'adopter le rapport annuel de l'An 1 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre celui-ci au ministre.
De plus, ce rapport inclura les démarches entreprises lors de la période de transition entre le premier schéma et le schéma révisé.

Adopté

Aménagement du territoire et règlementation

Le Conseiller Lair, président de l'aménagement du territoire et règlementation, donne un rapport verbal.

229-18/10 *Vente de biens municipaux*
Proposé par le conseiller Lair de vendre lot numéro 4 604 303, tel qu'il est, à Gerry St-Cyr et Gérard Demers pour 6,500.00 $ plus les coûts de transfert de propriété et les frais de notaire. Et d'autoriser la DG et le maire de signer tous les documents nécessaires.

Adopté

Marketing

Conseillère McGuire, présidente du marketing, donne un rapport verbal.

Familles et Aînés

Conseiller Montgomery, président de la famille et aîné, donne un rapport verbal.

Administration

Conseillère Sallafranque, président de l'administration, donne un rapport verbal.

INITIALES DU MAIRE
1235
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RH- Embauche d'une gestionnaire subventions et de projets
Transféré à huis clos

230-18/10 *Demande de subvention FCM - Version SAUVER Québec 3*

ATTENDU QU' un premier Projet SAUV[é]R au Québec a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville, Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac ;

ATTENDU QU' un deuxième Projet SAUV[é]R au Québec est en cours de réalisation dans les municipalités de Carleton-sur-Mer, Iles-de-la-Madeleine, Maniwaki, Mercier, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Constant, Saint-Fulgence, Saint-Siméon, Varennes et la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE la proposition de réaliser le Projet SAUV[é]R Québec - Version 3 en 2019 pour la création d'une route électrique verte (RéV) au Québec et au Canada via le développement des stations-service électriques (SSE), l'implantation d'un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

ATTENDU QUE la collaboration du Conseil régional en environnement et en développement durable de l'Outaouais (CREDDO) d'accompagner la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes dans le projet ;

ATTENDU QUE la contribution des participants se situera entre 10 et 30% des coûts totaux en tenant compte des choix du budget établi par la municipalité participante ainsi que du nombre de participants au projet pilote ;

ATTENDU QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité est estimée à 142 745 $;

En conséquence, il est proposé par conseillère Sallafranque que le conseil s'engage à contribuer un montant maximal estimé à 30 237 $ pour sa participation au Projet SAUV[é]R Québec – Version 3 ;

POUR	CONTRE
Mariette Sallafranque	Nancy McGuire
Louis Lair	Pat Montgomery
Pat Tallon	
Roger Lavoie	

Adopté

231-18/10 *Demande de financement pour le Programme Climat municipalités - Phase 2 (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, MDDELCC) - bonification du projet SAUVéR*

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1236
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE depuis 2017, le projet pilote SAUVéR – développé par la société YHC Environnement – permet à des municipalités en région de pouvoir bénéficier d'une nouvelle solution de mobilité : l'autopartage de véhicules électriques entre les agents publics et les citoyens ;

ATTENDU QUE le CREDDO, appuyé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), pilote le déploiement d'un projet SAUVéR régional dans tout l'Outaouais ;

ATTENDU QU' il s'agit d'un projet collectif et collaboratif inédit, pour lequel six municipalités sont engagées dans la région, et cinq autres pourraient suivre d'ici la fin de l'année 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a réalisé la première phase du projet SAUVéR, soit une étude préliminaire avec le soutien du FARR par l'intermédiaire du CREDDO pour réaliser un diagnostic complet de sa flotte municipale dans le but de définir ses besoins en matière de véhicules ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes présentera une demande de financement groupée avec d'autres municipalités de l'Outaouais rural auprès de la Fédération canadienne des Municipalités pour réaliser la deuxième phase du projet SAUVéR, comprenant l'acquisition du matériel automobile électrique et du dispositif d'autopartage ;

ATTENDU QU' une demande de financement complémentaire au Programme Climat municipalités - Phase 2, proposée par le MDDELCC, permettrait de bonifier le projet en contribuant à l'aménagement du HUB-station service électrique ;

ATTENDU QUE la contribution souhaitée des participants se situe entre 10 et 30% des coûts totaux et que l'obtention d'une subvention du Programme Climat municipalités - phase 2 contribuerait à cet objectif ;

ATTENDU QUE ce projet d'envergure régional nécessite une demande de subvention collective, et que celle-ci serait faite par l'intermédiaire de la Municipalité de Chelsea ;

En conséquence, il est proposé par conseillère Sallafranque que le conseil autorise la Municipalité de Chelsea à déposer en son nom une demande de financement d'un montant de 27 000 $ pour sa participation au Projet SAUVéR en Outaouais – phase 3 "aménagements de la station-service électrique"

Adopté

232-18/10 *Demande MTQ de louer la débrouilleuse*

Proposé par la conseillère Sallafranque de refuser la demande au MTQ de louer la débrouilleuse municipale.

Adopté

233-18/10 *Office d'habitation*

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire une demande au Programme de supplément au loyer et d'offrir des logements subventionnés à ses mandataires;

INITIALES DU MAIRE
1237
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet Entente Canada-Québec sur le logement social (ci-après: « Contrat ») avec un premier mandat de cinq ans à conclure par la municipalité, l'Office d'habitation de l'Outaouais et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité accepte d'assumer sa part des frais prévus dans le contrat, qui consiste à payer dix pour cent (10%) du supplément au loyer, ainsi que pour couvrir les frais supplémentaires non autorisés par la Société d'habitation du Québec et essentiellement liés à une violation du contrat par l'Office d'habitation de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite désigner l'Office d'habitation de l'Outaouais en tant que mandataire de la municipalité et, à ce titre, exercer ses pouvoirs dans toutes les questions de logement social;

ATTENDU QUE Résidence Meilleur est une organisation à but non lucratif impliqué dans le logement principal pour les gens de 75 ans et plus. Et la municipalité a approuvé un programme subventionné pendant 5 ans, pour une contribution maximale de 2.160,00 $ par année.

Il est donc proposé par le conseiller Tallon approuver l'entente sur le logement social Canada-Québec entre la municipalité, l'Office d'habitation de l'Outaouais et la Société d'habitation du Québec, tous notablement en ligne avec le projet soumis au Conseil;

Pour désigner l'Office d'habitation de l'Outaouais en tant que mandataire de la municipalité;

Pour autoriser l'Office d'habitation de l'Outaouais à exercer les pouvoirs dans tous les domaines du logement social de la municipalité, à administrer le Programme de supplément au loyer;

Pour autoriser le maire de la municipalité et la directrice générale par intérim de signer l'entente sur le logement social Canada-Québec au nom de la municipalité, tous notablement en ligne avec le projet soumis au Conseil;

Pour autoriser le maire et la directrice générale par intérim de la municipalité de signer tous les documents supplémentaires pour donner plein effet à ces résolutions.

Adopté

234-18/10 *Demande de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-Outaouais*

Proposé par la conseillère Sallafranque que la municipalité autorise la CSHBO de circuler sur le ch. River et Ch. Pembroke pour leur tour à vélo le 13 octobre 2018, à condition qu'ils avisent la Sûreté du Québec et le ministère du Transport du Québec.

Adopté

235-18/10 *Demande de Bouffe Pontiac*

Proposé par la conseillère Sallafranque de donner l'autorisation à Bouffe Pontiac de tenir leur événement annuel du Guignolé de Noël dans l'intersection de la Route 148 et Ch. Pembroke le 6 Décembre 2018 de 06h00-9h30.

Adopté

Travaux publics

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1238
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Selon *l'article 142.3 du Code municipal du Québec*, la DG par intérim soumet à nouveau la résolution numéro 213-18 / 09, pour la considération du Conseil.

236-18/10 *Appel d'offres pour acheter un camion essieu unique*

Proposé par le conseiller Lair d'acheter un camion à essieu unique âgée de 2-3 ans, y compris tous les spécifications et les pièces jointes nécessaires pour le département des travaux publics et d'inclure le camion à double essieu comme une partie du contrat de vente. Et d'autoriser la DG de transférer la propriété à une organisation privée.

POUR	CONTRE
Mariette Sallafranque	Pat Tallon
Pat Montgomery	Roger Lavoie
Louis Lair	
Nancy McGuire	

Maire vote contre la motion.

Adopté sur division

237-18/10 *Achat d'une lame de chasse-neige pour le F250*

Proposé par le conseiller Lavoie de donner l'autorisation à la DG par intérim d'acheter une lame de chasse-neige pour le camion F250 des travaux publics, dans l'attente d'au moins 2 estimations.

Adopté

238-18/10 *Chaussé sur la rue Front*

Transféré à la prochaine réunion du comité.

239-18/10 *Modification de la politique pour l'installation de ponceaux sur les chemins de la MTQ*

Proposé par le conseiller Lavoie de modifier la politique actuelle pour l'installation de ponceaux sur les chemins de la MTQ. La municipalité achètera le ponceau pour les propriétaires sur les chemins de la MTQ et le propriétaire sera responsable pour l'installation du ponceau.

Adopté

240-18/10 *Paiements rétroactifs pour le remplacement des ponceaux sur les chemins MTQ*

Proposé par la conseillère McGuire de payer rétroactivement les propriétaires, qui habitent sur les chemins de la MTQ et qui ont dû remplacer leur ponceau au cours des 2 dernières années, un montant de 175,00 $.

Adopté

9. Approbation des comptes

241-18/10 Proposé par la conseillère Sallafranque que les factures soient payées selon la liste présentée.

POUR	CONTRE
Pat Tallon	Nancy McGuire
Roger Lavoie	Louis Lair
Mariette Sallafranque	Pat Montgomery

Le maire vote en faveur

Adoptée sur division

INITIALES DU MAIRE
1239
SA
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds
Je, soussignée, *Alicia Jones, Directrice générale – Secrétaire/trésorière* de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer les dépenses selon la liste présentée.

De quoi, ce certificat est donné à Chapeau ce 2 octobre 2018.

Alicia Jones
Directrice générale – Secrétaire/trésorière

10. Questions du public

Aucun.

11. Varia

Les procédures d'approbation des comptes
Transféré à la prochaine réunion du conseil

12. Séance à huis clos

242-18/10 Proposé par la conseillère Sallafranque que la réunion se poursuit à huis clos, 20h40.
Adopté

243-18/10 Proposé par la conseillère Sallafranque de revenir à la réunion en cours, 21h20.
Adopté

244-18/10 *Pour annuler la résolution numéro 222-18/09*
Proposé par la conseillère Sallafranque d'annuler la résolution numéro 222-18 / 09 de la réunion ordinaire du 11 septembre 2018.

POUR	CONTRE
Pat Tallon	Nancy McGuire
Roger Lavoie	Pat Montgomery
Louis Lair	
Mariette Sallafranque	

Adopté sur division

245-18/10 *L'embauche d'une gestionnaire des subventions et de projets*
Proposé par le conseiller Lavoie embaucher Émilie Chazelas comme gestionnaire de subventions et de projets sous contrat, 21 heures par semaine, pendant 6 mois, et d'autoriser la DG par intérim de négocier un salaire allant jusqu'à 32,50 $ à l'heure.

POUR	CONTRE
Pat Tallon	Nancy McGuire
Roger Lavoie	
Louis Lair	
Pat Montgomery	
Mariette Sallafranque	

Adopté sur division

Formules Municipales No 5514-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1240
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 6 novembre, 2018 à 19h00 au bureau municipal.

14. Clôture de la réunion

246-18/10 Proposé par le conseiller Tallon que la séance soit fermée à 21h23.

Adopté

Directrice générale - Secrétaire-trésorier par intérim Maire

I, Winston Sunstrum, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

English version is la Version officielle - La version française est la version officielle